

JEU-CONCOURS DISNEY « ROGUE ONE : A STAR WARS STORY »
--

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

The Walt Disney Company (France) S.A.S, ayant son siège social à 25 Quai Panhard et Levassor, 75013 Paris, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 401 253 463 (ci-après la « Société Organisatrice ») organise, du 1^{er} décembre 2016 à 14h au 23 décembre 2016 à 23h59 (ci-après la « Durée »), un jeu-concours intitulé « Star Wars : Rogue One » (ci-après le « Jeu »).

ARTICLE 2 : LES « PARTICIPANTS »

Le Jeu est ouvert à toute personne majeure (plus de 18 ans), résidant en France Métropolitaine (Corse incluse), possédant un compte personnel sur Facebook Messenger, à l'exclusion du personnel de la Société Organisatrice et de ses filiales et des personnes ayant des liens de parenté avec ledit personnel, ainsi que du personnel de l'étude de la SCP J-L HAUGUEL & S. SCHAMBOURG, huissier de justice, 14 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT ET MODALITES DU JEU

3.1 Modalités de participation

- Le Participant se rend sur Facebook Messenger via l'adresse suivante : <https://m.me/StarWars.fr>
- Le Participant suit le test de recrutement proposé par le chat bot « Droïde » (le « Chat Bot ») sur Messenger puis clique sur le lien final (bouton « Continuer la mission ») qui l'emmène sur le site <http://rogueone.disney.fr> où il peut valider son inscription et commencer à jouer (le « Site »).
- Dans le cas où un visiteur arrive directement sur le Site et n'a jamais parlé avec le Chat Bot, ou n'a pas terminé son test, il est redirigé vers Facebook Messenger.
- La participation entraîne l'acceptation du présent règlement, disponible sur le Site à l'adresse suivante : https://rogueone.disney.fr/reglement_FR.pdf

Pour toute question, le Participant est invité à envoyer un email à l'adresse suivante : aide@disney.fr.

Ne seront pas prises en compte les participations :

- a) Comportant des notifications d'identité ou d'adresses incomplètes, inexactes, usurpées ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement ;
- b) Réalisées sans respecter la procédure et les contraintes ci-dessus ;
- c) Réalisées par des agents ou des tiers.

3.2 Fonctionnement du Jeu

Après avoir suivi le test de recrutement sur Facebook Messenger selon les modalités décrites à l'article 3.1 ci-dessus, le Participant est reconnu comme un « rebelle ». Il peut ainsi accéder à une nouvelle partie du Site pour jouer et tenter de libérer un maximum de « rebelles prisonniers » afin d'obtenir le plus de points possible.

Les rebelles prisonniers sont détenus au sein de 4 vaisseaux « destroyers ». Le Participant choisit un destroyer, et clique sur un rebelle prisonnier pour identifier son numéro de cellule ainsi que le risque associé à sa libération. Il peut alors cliquer sur le bouton « Libérer ce prisonnier » pour le libérer.

Chaque tentative de libération d'un Rebelle prisonnier peut réussir ou échouer, en fonction du "risque d'être capturé".

Le "risque d'être capturé" est défini par 2 types de jauges de risques qui s'additionnent :

- la jauge de risque bleue, liée au profil du Participant, qui augmente à chaque action de libération mais diminue au fil des minutes où le Participant est connecté sur le Site.
- la jauge de risque rouge, liée au profil du rebelle prisonnier, qui dépend de son grade.

Pour augmenter ses chances de réussir l'action de libération, le Participant peut demander de l'aide au Chat Bot en discussion instantanée Facebook Messenger sur la page Facebook officielle « Star Wars France » à l'adresse suivante : <https://m.me/StarWars.fr>. Il communique le numéro de cellule du prisonnier et obtient en retour un code de libération qu'il peut utiliser au sein du Site, pour la libération de ce prisonnier uniquement.

Le Participant peut également utiliser un code de brouillage, qui permet sur une durée limitée, de libérer autant de prisonniers que possible avec la réduction du risque de capture. Ces codes de brouillage seront distribués sur les réseaux sociaux de la Société Organisatrice et des marques partenaires.

La libération d'un rebelle prisonnier rapporte au Participant un certain nombre de points, en fonction du grade du rebelle libéré :

- Libérer un rebelle niveau 1 = 100 points
- Libérer un rebelle niveau 2 = 200 points
- Libérer un rebelle niveau 3 = 300 points
- Libérer un rebelle niveau 4 = 400 points
- Libérer un rebelle niveau 5 = 500 points
- Libérer un rebelle niveau 6 = 600 points
- Libérer un rebelle niveau 7 = 700 points
- Libérer un rebelle niveau 8 = 800 points

Si le rebelle prisonnier est sponsorisé par un partenaire, sa libération rapporte le double de points. Les rebelles prisonniers sponsorisés sont accessibles uniquement depuis un lien spécifique vers une page du site <https://m.me/StarWars.fr>. Ces liens seront diffusés sur les réseaux sociaux de DISNEY et des marques partenaires.

En cas d'échec dans l'action de libération, le Participant est lui-même fait prisonnier et doit être libéré à son tour pour poursuivre le Jeu.

Le Participant dispose de trois options pour se libérer :

- Demander de l'aide aux autres Participants sur les réseaux sociaux

- Demander de l'aide au Chat Bot (permet d'augmenter considérablement la chance de réussir une libération d'un Rebelle Prisonnier), action limitée à une demande par jour et par Participant.
- Négocier sa libération virtuellement avec l'Empire (si le Participant choisit cette action, un certain nombre de points seront retirés de son total de points).

En fonction de son nombre de points et des actions qu'il effectue, le Participant peut progresser dans la hiérarchie en changeant de grade. En conséquence, dans le cas où le Participant est capturé, il sera plus difficile pour les autres joueurs de le libérer.

- Rebelle niveau 1 = 0 points
- Rebelle niveau 2 = 1 000 points
- Rebelle niveau 3 = 3 000 points
- Rebelle niveau 4 = 6 000 points
- Rebelle niveau 5 = 12 000 points
- Rebelle niveau 6 = 24 000 points
- Rebelle niveau 7 = 48 000 points
- Rebelle niveau 8 = 100 000 points

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier le système de point à tout moment, à son entière discrétion. Une telle modification fera l'objet d'un avenant qui sera immédiatement mis en ligne sur le Site.

ARTICLE 4 : IDENTIFICATION DES GAGNANTS

Le 08 décembre 2016 à 23h59, un tirage au sort parmi les 50 (cinquante) Participants en tête du classement général (ceux ayant récolté le plus de point) désignera le grand gagnant.

En outre, à la fin de la Durée, les 3 (trois) Participants en tête du classement général, seront identifiés comme les gagnants du Jeu.

La Société Organisatrice tranchera souverainement, et dans le respect des lois, toute question d'application et/ou d'interprétation du présent règlement ainsi que toute question non réglée par celui-ci et qui viendrait à se poser à l'occasion du présent Concours.

ARTICLE 5 : LES DOTATIONS

Le 08 décembre 2016 à 23h59, le grand gagnant, tiré au sort parmi les cinquante premiers au classement général, remportera le prix suivant :

- 1 (un) voyage à Londres pour 2 (deux) personnes comprenant : 2 (deux) places pour assister à la projection exceptionnelle du film à Londres le 13 décembre 2016, une nuit d'hébergement, et le voyage depuis le lieu de résidence du grand gagnant, pour une valeur de 1500 € (mille cinq-cents euros) TTC environ.

À la fin de la Durée, les 3 (trois) Participant en tête du classement général remporteront les prix suivants :

- 1^{er} prix : 1 (une) montre Nixon série spéciale Rogue One, A508SW 2720-00 Ranger Leather Cassian Brown, d'une valeur unitaire de 300 € (trois-cents euros) TTC environ.
- 2^{ème} prix : 1 (une) montre Nixon série spéciale Rogue One, A955SW 2722-00 Jane Leather Jyn Brown, d'une valeur unitaire de 230 € (deux-cent-trente euros) TTC environ.
- 3^{ème} prix : 1 (une) montre Nixon série spéciale Rogue One, A197SW 2721-00 Unit SW Scarif Trooper Tan, d'une valeur unitaire de 180 € (cent-quatre-vingt euros) TTC environ.

À la suite de leur identification, les gagnants seront prévenus de leurs gains dans les trois jours, par Facebook Messenger. Ils auront alors huit jours pour répondre au message afin de communiquer les informations nécessaires pour l'envoi de leur dotation (notamment coordonnées, taille pour les T-shirts et sweats). En l'absence de réponse de la part d'un gagnant dans ce délai, la Société Organisatrice se réserve le droit de redistribuer son gain.

À la fin de la Durée, les dotations seront envoyées aux gagnants sous un délai de 5 semaines environ.

Les dotations attribuées ne pourront faire l'objet d'aucune contestation de la part des gagnants. Elles sont incessibles, intransmissibles et ne peuvent être vendues. Elles ne pourront faire l'objet de la part de la Société Organisatrice d'aucun échange ni d'aucune remise en nature ou en numéraire.

De plus, aucune réclamation ne saurait être formulée dans l'hypothèse où un gagnant n'aurait pas reçu sa dotation ou un email ou appel de la part de la Société Organisatrice, du fait que les coordonnées communiquées lors de son inscription sur le Site seraient erronées ou imprécises.

Enfin, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer chaque dotation, en tout ou partie, par un autre lot de valeur équivalente, en cas de rupture même momentanée de prestation.

À toutes fins utiles, il est précisé qu'en aucune façon, les Participants qui n'auront pas été sélectionnés n'en seront informés par email ni par quelque autre moyen que ce soit.

ARTICLE 6 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Chaque Participant accepte le fait que s'il gagne, la Société Organisatrice se réserve le droit, sans contrepartie financière, d'utiliser son nom, âge et ville à des fins d'annonce des gagnants de ce Jeu.

Les données personnelles des Participants seront exclusivement utilisées pour la gestion, l'attribution et la remise des dotations, et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants auxquels la Société Organisatrice ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion du Jeu.

Ces données ne pourront être utilisées à des fins de marketing (y compris de la part de nos sociétés partenaires sélectionnées avec soin) qu'à la condition expresse que le Participant majeur, le cas échéant, ait indiqué son accord lors de son inscription sur le Site.

Chaque participant dispose d'un droit gratuit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations le concernant qu'il peut exercer sur simple demande écrite sur papier libre à The Walt Disney Company Limited, 3 Queen Caroline Street, London W6 9PE, Royaume-Uni, seule destinataire de ces informations.

ARTICLE 7 : LIMITE DE RESPONSABILITE

7.1 Force Majeure. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait par ailleurs être encourue si, pour un cas de Force Majeure, le présent Jeu devait être modifié, reporté, prolongé, écourté ou annulé.

7.2 Report du Jeu. La Société Organisatrice se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la Durée et de reporter toute date annoncée.

7.3 Limitation relative à la fonctionnalité d'Internet. La Société Organisatrice et/ou son éventuel prestataire s'engage à maintenir son site dans un état de fonctionnement normal, et ce 24 heures sur 24.

Toutefois, la participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue pour responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet, y compris de la Soumission, notamment sur les réseaux sociaux,
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu,
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- du fonctionnement de tout logiciel,
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant,
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation des Participants au Jeu se font sous leur entière responsabilité.

7.4 Limitation relative à la jouissance des dotations. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'un quelconque incident et/ou accident qui pourrait intervenir pendant la jouissance des dotations attribuées et/ou du fait de leur utilisation impropre par les gagnants.

Il est précisé à toutes fins que la Société Organisatrice ne fournira aucune prestation ni garantie liées à l'utilisation des dotations, ceux-ci consistant uniquement en la remise des dotations prévues pour le Jeu.

ARTICLE 8 : AVENANTS AU REGLEMENT

Des avenants au présent règlement pourront être déposés entre les mains de l'huissier de justice ayant procédé à l'enregistrement du présent règlement et seront immédiatement mis en ligne.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT / DEPOT

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé auprès de l'étude de la SCP J-L HAUGUEL & S. SCHAMBOURG, huissier de justice, 14 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé à ce Jeu ou tenté de le faire. Elle ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

En cas de manquement de la part d'un Participant, la Société Organisatrice se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer une quelconque compensation.

ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE

Le présent règlement est exclusivement soumis à la loi française. En cas d'action en justice, et seulement après avoir tenté de résoudre tout différend à l'amiable, les tribunaux de Paris seront seuls compétents.

JEU-CONCOURS DISNEY « ROGUE ONE : A STAR WARS STORY »
--

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

The Walt Disney Company (France) S.A.S, ayant son siège social à 25 Quai Panhard et Levassor, 75013 Paris, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 401 253 463 (ci-après la « Société Organisatrice ») organise, du 1^{er} décembre 2016 à 14h au 23 décembre 2016 à 23h59 (ci-après la « Durée »), un jeu-concours intitulé « Star Wars : Rogue One » (ci-après le « Jeu »).

ARTICLE 2 : LES « PARTICIPANTS »

2.1 Exclusion du personnel Disney

Le Jeu est ouvert à toute personne de 13 (treize) ans ou plus, résidant en France Métropolitaine (Corse incluse), possédant un compte personnel sur Facebook Messenger, à l'exclusion du personnel de la Société Organisatrice et de ses filiales et des personnes ayant des liens de parenté avec ledit personnel, ainsi que du personnel de l'étude de la SCP J-L HAUGUEL & S. SCHAMBOURG, huissier de justice, 14 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris.

2.2 Participation des mineurs

Pour participer, les mineurs (moins de 18 ans), devront avoir obtenu l'accord de leur parent/représentant légal. La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier ladite autorisation, et de déclarer nulle toute participation en l'absence d'une telle autorisation.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT ET MODALITES DU JEU

3.1 Modalités de participation

- Le Participant se rend sur Facebook Messenger via l'adresse suivante : <https://m.me/StarWars.fr>
- Le Participant suit le test de recrutement proposé par le chat bot « Droïde » (le « Chat Bot ») sur Messenger puis clique sur le lien final (bouton « Continuer la mission ») qui l'emmène sur le site <http://rogueone.disney.fr> où il peut valider son inscription et commencer à jouer (le « Site »).
- Dans le cas où un visiteur arrive directement sur le Site et n'a jamais parlé avec le Chat Bot, ou n'a pas terminé son test, il est redirigé vers Facebook Messenger.
- La participation entraîne l'acceptation du présent règlement, disponible sur le Site à l'adresse suivante : https://rogueone.disney.fr/reglement_FR.pdf

Pour toute question, le Participant est invité à envoyer un email à l'adresse suivante : aide@disney.fr.

Ne seront pas prises en compte les participations :

- d) Effectuées par des mineurs sans que l'autorisation parentale n'ait été obtenue. La Société Organisatrice se réserve le droit d'effectuer toute vérification à cet égard ;
- e) Comportant des notifications d'identité ou d'adresses incomplètes, inexactes, usurpées ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement ;

- f) Réalisées sans respecter la procédure et les contraintes ci-dessus ;
- g) Réalisées par des agents ou des tiers.

3.2 Fonctionnement du Jeu

Après avoir suivi le test de recrutement sur Facebook Messenger selon les modalités décrites à l'article 3.1 ci-dessus, le Participant est reconnu comme un « rebelle ». Il peut ainsi accéder à une nouvelle partie du Site pour jouer et tenter de libérer un maximum de « rebelles prisonniers » afin d'obtenir le plus de points possible.

Les rebelles prisonniers sont détenus au sein de 4 vaisseaux « destroyers ». Le Participant choisit un destroyer, et clique sur un rebelle prisonnier pour identifier son numéro de cellule ainsi que le risque associé à sa libération. Il peut alors cliquer sur le bouton « Libérer ce prisonnier » pour le libérer.

Chaque tentative de libération d'un Rebelle prisonnier peut réussir ou échouer, en fonction du «risque d'être capturé».

Le «risque d'être capturé» est défini par 2 types de jauges de risques qui s'additionnent :

- la jauge de risque bleue, liée au profil du Participant, qui augmente à chaque action de libération mais diminue au fil des minutes où le Participant est connecté sur le Site.
- la jauge de risque rouge, liée au profil du rebelle prisonnier, qui dépend de son grade.

Pour augmenter ses chances de réussir l'action de libération, le Participant peut demander de l'aide au Chat Bot en discussion instantanée Facebook Messenger sur la page Facebook officielle « Star Wars France » à l'adresse suivante : <https://m.me/StarWars.fr>. Il communique le numéro de cellule du prisonnier et obtient en retour un code de libération qu'il peut utiliser au sein du Site, pour la libération de ce prisonnier uniquement.

Le Participant peut également utiliser un code de brouillage, qui permet sur une durée limitée, de libérer autant de prisonniers que possible avec la réduction du risque de capture. Ces codes de brouillage seront distribués sur les réseaux sociaux de la Société Organisatrice et des marques partenaires.

La libération d'un rebelle prisonnier rapporte au Participant un certain nombre de points, en fonction du grade du rebelle libéré :

- Libérer un rebelle niveau 1 = 100 points
- Libérer un rebelle niveau 2 = 200 points
- Libérer un rebelle niveau 3 = 300 points
- Libérer un rebelle niveau 4 = 400 points
- Libérer un rebelle niveau 5 = 500 points
- Libérer un rebelle niveau 6 = 600 points
- Libérer un rebelle niveau 7 = 700 points
- Libérer un rebelle niveau 8 = 800 points

Si le rebelle prisonnier est sponsorisé par un partenaire, sa libération rapporte le double de points. Les rebelles prisonniers sponsorisés sont accessibles uniquement depuis un lien spécifique vers une page du site <https://m.me/StarWars.fr>. Ces liens seront diffusés sur les réseaux sociaux de DISNEY et des marques partenaires.

En cas d'échec dans l'action de libération, le Participant est lui-même fait prisonnier et doit être libéré à son tour pour poursuivre le Jeu.

Le Participant dispose de trois options pour se libérer :

- Demander de l'aide aux autres Participants sur les réseaux sociaux
- Demander de l'aide au Chat Bot (libération immédiate), action limitée à une demande par jour et par Participant.
- Négocier sa libération virtuellement avec l'Empire (si le Participant choisit cette action, 500 seront retirés de son total de points).

En fonction de son nombre de points et des actions qu'il effectue, le Participant peut progresser dans la hiérarchie en changeant de grade. En conséquence, dans le cas où le Participant est capturé, il sera plus difficile pour les autres joueurs de le libérer.

- Rebelle niveau 1 = 0 points
- Rebelle niveau 2 = 1 000 points
- Rebelle niveau 3 = 3 000 points
- Rebelle niveau 4 = 6 000 points
- Rebelle niveau 5 = 12 000 points
- Rebelle niveau 6 = 24 000 points
- Rebelle niveau 7 = 48 000 points
- Rebelle niveau 8 = 100 000 points

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier le système de point à tout moment, à son entière discrétion. Une telle modification fera l'objet d'un avenant qui sera immédiatement mis en ligne sur le Site.

ARTICLE 4 : IDENTIFICATION DES GAGNANTS

À la fin de la Durée, seront identifiés comme gagnants du Jeu les 32 (trente-deux) Participant en tête du classement général (ceux avec le total de points le plus élevés).

En outre, chaque jour, les Participants en tête des trois classements subsidiaires tels que définis dans l'article 5 ci-dessous seront identifiés comme gagnants du jour.

La Société Organisatrice tranchera souverainement, et dans le respect des lois, toute question d'application et/ou d'interprétation du présent règlement ainsi que toute question non réglée par celui-ci et qui viendrait à se poser à l'occasion du présent Concours.

ARTICLE 5 : LES DOTATIONS

À la fin de la Durée, un tirage au sort parmi les 32 (trente-deux) gagnants du Jeu déterminera les gagnants des lots suivants :

- 1 (un) BB-8 Sphero Band (robot interactif), d'une valeur de 229 € (deux-cent vingt-neuf euros) TTC environ.

- 1 (un) lot de figurines POP Rogue One par Funko, d'une valeur de 120 € (cent-vingt euros) TTC environ.
- 5 (cinq) masques de Death Trooper d'une valeur unitaire de 31 € (trente-et-un euros) TTC environ.
- 6 (six) T-shirts Celio collection Rogue One d'une valeur unitaire de 19.99 € (dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) TTC environ.
- 4 (quatre) sweats à capuche Star Wars : Rogue One d'une valeur unitaire de 40 € (quarante euros) TTC environ.
- 15 (quinze) packs de stickers pour PC et téléphone portable d'une valeur unitaire de 25 € (vingt-cinq euros) TTC environ.

Chaque jour, pendant la Durée, le Participant en tête du classement « **Activité Risquée** » (la libération la plus risquée du jour), le Participant en tête du classement « **Solidaire** » (le plus grand nombre de libérations d'amis Facebook réussie) et le Participant en tête du classement « **Roi de la journée** » (le plus grand nombre de libérations du jour) remporteront chacun :

- 1 (un) pack de stickers pour PC et téléphone portable d'une valeur de 25 € (vingt-cinq euros) TTC environ.

À la suite de leur identification, les gagnants seront prévenus de leurs gains dans les trois jours, par Facebook Messenger. Ils auront alors huit jours pour répondre au message afin de communiquer les informations nécessaires pour l'envoi de leur dotation (notamment coordonnées, taille pour les T-shirts et sweats). En l'absence de réponse de la part d'un gagnant dans ce délai, la Société Organisatrice se réserve le droit de redistribuer son gain.

À la fin de la Durée, les dotations seront envoyées aux gagnants sous un délai de 5 semaines environ.

Les dotations attribuées ne pourront faire l'objet d'aucune contestation de la part des gagnants. Elles sont incessibles, intransmissibles et ne peuvent être vendues. Elles ne pourront faire l'objet de la part de la Société Organisatrice d'aucun échange ni d'aucune remise en nature ou en numéraire.

De plus, aucune réclamation ne saurait être formulée dans l'hypothèse où un gagnant n'aurait pas reçu sa dotation ou un email ou appel de la part de la Société Organisatrice, du fait que les coordonnées communiquées lors de son inscription sur le Site seraient erronées ou imprécises.

Enfin, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer chaque dotation, en tout ou partie, par un autre lot de valeur équivalente, en cas de rupture même momentanée de prestation.

À toutes fins utiles, il est précisé qu'en aucune façon, les Participants qui n'auront pas été sélectionnés n'en seront informés par email ni par quelque autre moyen que ce soit.

ARTICLE 6 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Chaque Participant accepte le fait que s'il gagne, la Société Organisatrice se réserve le droit, sans contrepartie financière, d'utiliser son nom, âge et ville à des fins d'annonce des gagnants de ce Jeu.

Les données personnelles des Participants seront exclusivement utilisées pour la gestion, l'attribution et la remise des dotations, et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants auxquels la Société Organisatrice ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion du Jeu.

Ces données ne pourront être utilisées à des fins de marketing (y compris de la part de nos sociétés partenaires sélectionnées avec soin) qu'à la condition expresse que le Participant majeur, le cas échéant, ait indiqué son accord lors de son inscription sur le Site. Les Participants mineurs ne sont concernés par cette disposition.

Chaque participant dispose d'un droit gratuit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations le concernant qu'il peut exercer sur simple demande écrite sur papier libre à The Walt Disney Company Limited, 3 Queen Caroline Street, London W6 9PE, Royaume-Uni, seule destinataire de ces informations.

ARTICLE 7 : LIMITE DE RESPONSABILITE

7.1 Force Majeure. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait par ailleurs être encourue si, pour un cas de Force Majeure, le présent Jeu devait être modifié, reporté, prolongé, écourté ou annulé.

7.2 Report du Jeu. La Société Organisatrice se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la Durée et de reporter toute date annoncée.

7.3 Limitation relative à la fonctionnalité d'Internet. La Société Organisatrice et/ou son éventuel prestataire s'engage à maintenir son site dans un état de fonctionnement normal, et ce 24 heures sur 24.

Toutefois, la participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue pour responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet, y compris de la Soumission, notamment sur les réseaux sociaux,
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu,
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- du fonctionnement de tout logiciel,
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,

- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant,
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation des Participants au Jeu se font sous leur entière responsabilité.

7.4 Limitation relative à la jouissance des dotations. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'un quelconque incident et/ou accident qui pourrait intervenir pendant la jouissance des dotations attribuées et/ou du fait de leur utilisation impropre par les gagnants.

Il est précisé à toutes fins que la Société Organisatrice ne fournira aucune prestation ni garantie liées à l'utilisation des dotations, ceux-ci consistant uniquement en la remise des dotations prévues pour le Jeu.

ARTICLE 8 : AVENANTS AU REGLEMENT

Des avenants au présent règlement pourront être déposés entre les mains de l'huissier de justice ayant procédé à l'enregistrement du présent règlement et seront immédiatement mis en ligne.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT / DEPOT

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé auprès de l'étude de la SCP J-L HAUGUEL & S. SCHAMBOURG, huissier de justice, 14 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé à ce Jeu ou tenté de le faire. Elle ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

En cas de manquement de la part d'un Participant, la Société Organisatrice se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer une quelconque compensation.

ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE

Le présent règlement est exclusivement soumis à la loi française. En cas d'action en justice, et seulement après avoir tenté de résoudre tout différend à l'amiable, les tribunaux de Paris seront seuls compétents.